



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

STATISTIQUE GÉNÉRALE

DE LA

TÉLÉPHONIE

DRESSÉE

D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS

PAR LE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

Année 1909



BERNE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

1911

Statistique des communications

OBJETS DE LA STATISTIQUE	Allemagne ¹⁾	Autriche	Belgique	Bosnie-Herzégovine	Bulgarie
	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	6.529 ²⁾	732	17	13 ¹⁾	13
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes	98.637 ³⁾	—	—	109	232
	10.889	—	—	—	27
Totaux	109.526	—	—	109	259
c. Développement en kilomètres des fils { aériens	820.117 ⁴⁾	92.537	104.223 ¹⁾	761 ²⁾	2.620
	67.164	—	—	—	63
	2.065.817 ³⁾	269.902	92.064 ²⁾	—	2.067 ¹⁾
	1.146.328	—	—	—	71
Totaux	4.099.426	362.439	196.287 ³⁾	761	4.821
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple	161 ¹⁾	—	—	—	—
	18.117 ⁶⁾	399	144 ⁴⁾	6	17 ²⁾
	136 ⁷⁾	—	38 ⁵⁾	7 ³⁾	2
internationaux	—	—	—	—	—
Totaux	18.414	399	182 ⁶⁾	13	19
b. Longueur des lignes { aériennes	—	11.271	—	673	1.659 ³⁾
	— ⁸⁾	286	—	—	—
	—	—	—	—	—
Totaux	—	11.557	—	673	1.659
c. Développement des fils { aériens	419.357	48.910	—	673	3.615
	127.090	1.443	26.044	—	—
	412	—	175	—	—
Totaux	546.859 ⁹⁾	50.353	26.219 ⁷⁾	673	3.615
Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	6.539	1.023 ¹⁾	222	15	13
b. Nombre de cabines publiques	41.457	1.271	201 ⁸⁾	16	35
c. Nombre de postes d'abonnés	926.644	94.569	41.621 ⁹⁾	565 ⁴⁾	2.015 ⁴⁾
Totaux	974.640	96.863	42.044 ¹⁰⁾	596	2.063
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	63 ¹¹⁾	— ⁵⁾	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . .	— ¹⁰⁾	— ²⁾	61 ¹²⁾	1	—
			2 ¹³⁾	— ⁶⁾	—
			36 ¹⁴⁾	3	— ⁵⁾
			488 ¹⁵⁾	2 ⁷⁾	—
			402 ¹⁶⁾	17 ⁸⁾	—
			—	— ⁹⁾	—
Totaux	—	—	1.052	23	—
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	1.377.189.828	210.651.516	98.279.681 ¹⁷⁾	463.029	—
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	8.588.823	757.901 ³⁾	106.782 ¹⁸⁾	496 ¹⁰⁾	4.663
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	16.781	—	11.878 ¹⁹⁾	21	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	54.989 ⁴⁾	—	12 ¹¹⁾	—
e. Télégrammes téléphonés { départ	3.017.724	1.487.661 ⁵⁾	1.349.888 ²⁰⁾	8.025 ¹²⁾	—
	1.649.211	1.314.006	843.494 ²¹⁾	8.972 ¹³⁾	—
Totaux	1.390.462.367	214.266.073	100.591.723	480.555	4.663
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	279.716.178	3.432.963	1.799.491 ²¹⁾	34.897 ¹⁴⁾	97.178
VII. Recettes.					
Fr.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	107.441.291	13.217.789	8.123.359	50.524 ¹⁵⁾	185.352
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	2.118.370	459.922	30.802 ²²⁾	1.805	—
c. Recettes diverses	—	—	1.006 ²³⁾	—	—
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	52.094.886	4.103.666	2.177.760 ²⁴⁾	4.570	140.326
b. Recettes diverses	—	743.573 ⁶⁾	773 ²⁵⁾	875	—
Totaux	161.654.547	18.524.950	10.333.700	57.774	325.678
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	— ¹¹⁾	—	53.398.866 ²⁶⁾	— ¹⁶⁾	1.830.000
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	— ¹¹⁾	—	3.541.357	— ¹⁶⁾	— ⁶⁾
			5.278.924	—	233.000
Totaux	—	—	8.820.281 ²⁷⁾	—	233.000

téléphoniques, année 1909.

Cap de Bonne-Espérance	Colonies françaises					Colonies portugaises		
	Indochine française	Madagascar		Nouvelle-Calédonie	Dahomey et Dépendances	Ile S. Thomé	Angola	Macao
Exploitation par l'Etat	Exploitation par la Colonie	Exploitation par la Colonie	Exploitation par l'Administr. militaire	Exploitation par la Colonie	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Administr. coloniale	Exploitation par l'Administr. coloniale	Exploitation par l'Administr. coloniale
19 ¹⁾	4 ¹⁾	—	1 ¹⁾	11	2 ¹⁾	1 ¹⁾	3 ¹⁾	3 ¹⁾
—	101	474	37	260 ¹⁾	9	31	654	87
—	73	9	—	—	—	—	—	—
—	174 ¹⁾	483	37	260	9	31	654	87
5.008 ²⁾	554	466 ²⁾	74 ²⁾	380 ²⁾	38 ²⁾	290 ²⁾	708 ²⁾	83 ²⁾
1.583	—	52	—	10	—	—	1	4
4.244	1.882 ²⁾	95	—	—	—	—	—	—
3.190 ³⁾	—	34 ³⁾	—	—	—	—	—	—
14.025	2.436 ¹⁾	647	74	390	38	290	709	87
—	1	14	2	8	—	114	—	—
25 ⁴⁾	4	—	—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
25	5	14	2	8	1	114	—	—
109	283	87	—	324	30 ³⁾	290	—	—
8	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	1	—	—	—	—
117	283	87	—	325	30	290	—	—
293	411	87	—	413	60	114	4	—
386	—	—	—	—	—	—	18	—
—	—	—	—	1	—	—	50	—
679	411	87	—	414	60	114	72	—
19	4	4	—	14	2	4	1	—
157	8	6	—	33 ³⁾	6	4	—	67
4.413	517	232	—	231	30	114 ³⁾	46 ³⁾	28
4.589	529	242	—	278	38	122	47	95
—	—	—	—	—	—	1 ⁴⁾	—	—
—	—	—	—	—	—	4	—	1 ³⁾
— ⁵⁾	— ³⁾	— ⁴⁾	—	— ⁴⁾	— ⁴⁾	7	— ⁴⁾	1
—	—	26 ³⁾	—	—	—	19	—	3
—	16	8 ⁶⁾	—	3	—	7 ⁵⁾	—	3 ⁴⁾
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	34	—	—	—	38	—	8
8.451.863	236.524	104.200	5.285	184.562	4.311	114.561	23.711	27.632
44.794	782 ⁴⁾	375	—	125	20	287	—	59.764
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
762	1.650	—	—	—	—	—	—	—
181	—	—	—	— ⁵⁾	—	—	—	—
8.497.600	238.956	104.575	5.285	184.687	4.331	114.848	23.711	87.396
298.800	30.353	—	—	5.264	7.572	287	—	—
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
923.075	70.410	30.857	—	17.292	5.025	16.905	9.272	3.568
15.000	187	—	—	—	10	243	—	—
3.175	—	—	—	—	—	6.356	—	—
120.525	14.757	—	—	5.746	291	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.061.775	85.354	30.857	—	23.038	5.326	23.504 ⁶⁾	9.272 ⁵⁾	3.568 ⁵⁾
4.781.149	—	357.800	—	— ⁶⁾	— ⁵⁾	—	—	—
68.048	90.000	22.150	—	5.400	— ⁵⁾	24.105	— ⁶⁾	5.514
—	25.000	11.000	—	— ⁶⁾	— ⁵⁾	3.679	— ⁶⁾	9.740
68.048	115.000	33.150	—	5.400	—	27.784 ⁶⁾	—	15.254 ⁵⁾

Statistique des communications

OBJETS DE LA STATISTIQUE	Colonies portugaises	Danemark			Egypte
	Timor Exploitation par l'Administ. coloniale	Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{ies} privées ¹⁾	Iles Féroé Exploitation municipale ¹⁾	Exploitation par l'Etat
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	3 ¹⁾	—	—	—	—
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes souterraines	20 —	609 —	16.869 342	34 —	— —
Totaux	20	609	17.211	34	—
c. Développement en { aériens { en service kilomètres des fils { souterrains { de réserve { en service { de réserve	20 ²⁾ — —	2.232 ²⁾ — 268 ³⁾	101.747 — 184.678	184 — —	— — —
Totaux	20	2.500	286.425 ¹³⁾	184	—
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple { à fil double internationaux	38 — —	— — 12 ⁴⁾	1.113 — —	43 — —	10 — —
Totaux	38	12	1.113	43	10
b. Longueur des lignes { aériennes souterraines sous-marines	851 — —	3.634 ⁵⁾ 65 ⁶⁾ 438 ⁷⁾	— — —	218 — 44	384 — —
Totaux	851	4.137	—	262	384
c. Développement des fils { aériens souterrains sous-marins	851 — —	19.051 1.327 1.661	50.848 — —	481 — 87	2.088 — —
Totaux	851	22.039	50.848	568	2.088
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	1	71	833 ¹⁴⁾	57	10 ¹⁾
b. Nombre de cabines publiques	38	145	1.592 ¹⁵⁾	11	18 ²⁾
c. Nombre de postes d'abonnés	3	1.043	84.505	140	—
Totaux	42	1.259	86.930	208	28
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	—	—	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	2	—	259	1	—
Ingénieurs	—	—	30	—	—
Chefs d'équipe et monteurs	3	— ¹⁰⁾	165	1	— ³⁾
Ouvriers	—	—	1.076	—	—
Téléphonistes	43 ³⁾	—	2.272 ¹⁶⁾	6	—
Facteurs	60	—	63	1	—
Totaux	108	—	3.865	9	—
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	—	645.913	133.985.900	70.100	—
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	—	—	—	—
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	—	—	89.726	—	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ arrivée	—	481.922 183.687 ¹¹⁾	— —	— —	— —
Totaux	—	1.311.522	134.075.626	70.100	—
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	—	888.472	28.358.600	67.100	27.588 ⁴⁾
VII. Recettes.					
A. Conversations urbaines.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
a. Abonnements	620	—	—	4.368 ¹³⁾	—
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	374	—	7.652.242	—	—
c. Recettes diverses	2.250	1.029.236	—	—	—
B. Conversations interurbaines.	—	—	1.214.210	8.589 ¹⁵⁾	35.759
a. Taxes des conversations	—	—	289.494	2.850 ¹⁵⁾	81.440 ⁵⁾
b. Recettes diverses	—	—	—	—	—
Totaux	3.244 ⁴⁾	1.029.236	9.155.946	15.607	117.199
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	44.958	— ¹²⁾	37.675.322	511.347	—
b. Dépenses de l'année courante { Personnel Matériel	4.228 2.250	— ¹²⁾ —	4.426.193 ¹⁷⁾	8.810 ¹⁷⁾ 24.087 ¹⁸⁾	— —
Totaux	6.478 ⁴⁾	—	4.426.193	32.897	—

téléphoniques, année 1909.

Espagne			France	Grande-Bretagne et Irlande		Grèce	Hongrie	
Exploitation par l'Etat	Exploitation par la „Compania interurbana del Nord-este de España“	Exploitation par plusieurs Compagnies	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par la „National Telephone Co“	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{ies} privées
9 ¹⁾	—	74	7.663	463 ²⁾	—	4 ¹⁾	127 ¹⁾	1 ⁹⁾
—	—	—	32.800	9.694	—	1.620	4.573	1
—	—	—	7.381	2.694 ³⁾	—	—	402	—
—	—	—	40.181	12.388	—	1.620	4.975	1
—	—	—	179.460	54.410	—	5.744 ²⁾	53.605	51
—	—	—	1.661	3.472 ⁴⁾	1.969.150	—	6.626 ²⁾	—
—	—	—	390.125	302.222 ⁵⁾	—	—	82.905	—
—	—	—	175.639	243.416 ⁵⁾	—	—	24.764	—
—	—	—	746.885	603.520	1.969.150	5.744	167.900	51
16 ²⁾	—	—	14.105	2.412 ⁶⁾	—	—	911 ²⁾	—
4	19	—	64	7 ⁷⁾	—	—	27 ²⁾	—
2	—	—	14.169	2.419 ⁸⁾	—	—	938	—
22	19	—	—	—	—	—	—	—
3.539	2.177	—	88.542	22.314	—	—	23.183	—
—	—	—	221	1.477	—	—	7	—
—	—	—	92	233	—	—	—	—
3.539	2.177	—	88.855	24.024 ⁸⁾	—	—	23.190	—
—	—	—	427.389	138.864 ⁹⁾	—	1.114	115.110	—
—	7.183	—	13.755	43.054 ¹⁰⁾	—	—	259	—
—	—	—	301	615 ¹¹⁾	—	—	—	—
—	7.183	—	441.445	182.533	—	1.114	115.369	—
9	—	74	7.669	1.080	1.566	6	1.465	1
—	—	47	13.038	2.843	8.875	3	1.820	1
381	—	20.474	198.626	95.453	503.643	1.499 ³⁾	47.886	38
390	—	20.595	219.333	99.376	514.084	1.508	51.171	40
9	—	—	88 ¹⁾	—	—	— ⁴⁾	—	—
83	—	—	250	—	—	21	—	—
—	—	—	994	— ¹²⁾	18.233	4	—	—
—	—	—	1.941	—	—	7	— ⁴⁾	—
87	—	—	6.058	—	—	15	—	1
—	—	—	322	—	—	44	—	1
—	—	—	9.653	—	18.233	15	—	—
179	—	—	—	—	—	106 ⁵⁾	—	2
—	—	—	224.407.881	— ¹³⁾	—	—	133.689.642	35.000
—	—	—	—	3.893.071 ¹⁴⁾	—	—	237.368 ⁵⁾	—
—	—	—	152.717	166.600 ¹⁵⁾	656.276.244	— ⁶⁾	—	—
—	—	—	1.886.685	4.926.000	—	—	614.813 ⁶⁾	—
—	—	—	1.734.093	2.154.000	—	—	608.346 ⁶⁾	—
—	—	—	228.181.376	—	656.276.244	—	135.150.169	35.000
114.130 ³⁾	—	77.480	25.626.748 ²⁾	26.698.398 ¹⁶⁾	24.290.760	20.307	1.628.284 ⁷⁾	—
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
27.715	53.805	4.002.956	29.245.309	15.585.444	—	154.873	6.909.050	—
—	—	23.030	—	943.513 ¹⁷⁾	—	—	169.790	—
—	—	—	13.751.461	11.157.527 ¹⁸⁾	—	—	—	—
48.112	—	—	—	16.381.638 ¹⁹⁾	—	30.371	9.217.179	—
—	—	—	—	39.640	—	—	—	—
75.827	53.805	4.025.988 ⁴⁾	42.996.770	44.107.762	—	185.244	16.296.019	—
—	—	—	— ³⁾	237.099.391	—	4.810.770	— ⁸⁾	—
—	—	—	— ³⁾	11.154.856	—	— ⁷⁾	— ⁸⁾	—
—	—	—	—	33.858.216 ²⁰⁾	—	—	— ⁸⁾	—
—	—	—	—	45.013.072	—	—	—	—

Statistique des communications

OBJETS DE LA STATISTIQUE	Indes britanniques		Indes néerlandaises		Islande
	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{ies} privées	Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{ies} privées ²⁾	
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	829	654 ⁵⁾	15 ¹⁾	30 ¹⁹⁾	—
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes	3.588	— ¹⁾	5.000	17.470 ¹⁾	—
{ souterraines	—	—	24	7 ²⁰⁾	—
Totaux	3.588	—	5.024	17.477	—
c. Développement en { aériens { en service	21.389	—	16.496 ²⁾	17.470 ²¹⁾	—
{ de réserve	—	— ¹⁾	—	—	—
{ souterrains { en service	—	—	952 ²⁾	372	—
{ de réserve	—	—	—	152 ²²⁾	—
Totaux	21.389	—	17.448	17.994	—
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple	— ¹⁾	— ¹⁾	4 ⁴⁾	4 ²³⁾	—
{ à fil double	—	—	—	—	—
{ internationaux	—	—	—	—	—
Totaux	—	—	4	4	—
b. Longueur des lignes { aériennes	— ¹⁾	— ¹⁾	756	970	1.263
{ souterraines	—	—	—	—	27
{ sous-marines	—	—	—	—	—
Totaux	—	—	756	970	1.290¹⁾
c. Développement des fils { aériens	— ¹⁾	— ¹⁾	1.512	2.010	3.193
{ souterrains	—	—	—	1	52
{ sous-marins	—	—	—	—	—
Totaux	—	—	1.512	2.011	3.245¹⁾
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	166	12	53	85	80 ²⁾
b. Nombre de cabines publiques	—	—	20 ³⁾	20	—
c. Nombre de postes d'abonnés	3.891	5.704	5.463	2.381	671
Totaux	4.057	5.716	5.536	2.486	751
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	18 ⁴⁾	22	2
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	—	—	21	46	—
Ingénieurs	—	—	— ⁷⁾	1	—
Chefs d'équipe et monteurs	— ²⁾	— ¹⁾	41 ⁸⁾	15	—
Ouvriers	—	—	219 ⁹⁾	193 ²⁴⁾	—
Téléphonistes	—	—	293 ¹⁰⁾	119 ²⁵⁾	94
Facteurs	—	—	4 ¹¹⁾	82 ²⁶⁾	9
Totaux	—	—	596	478	105¹⁾
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	—	—	12.025.116 ¹²⁾	3.008.969	—
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	—	6.198 ¹³⁾	8.222	—
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	— ¹⁾	— ¹⁾	—	10	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	— ¹⁴⁾	51	—
e. Télégrammes téléphonés { départ	—	—	—	—	—
{ arrivée	—	—	—	—	—
Totaux	—	—	12.031.314	3.017.252	—
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	— ¹⁾	— ¹⁾	10.206 ¹⁵⁾	99.439	45.870
VII. Recettes.					
A. Conversations urbaines.					
a. Abonnements	Fr. 782.200	Fr. 1.525.495	Fr. 1.416.621 ¹⁶⁾	Fr. 659.302 ²⁷⁾	—
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	—	—	1.679	1.572	—
c. Recettes diverses	— ³⁾	— ¹⁾	4.651	15.306 ²⁸⁾	—
B. Conversations interurbaines.					
a. Taxes des conversations	—	—	62.558	180.269	69.944
b. Recettes diverses	—	—	—	258.989	—
Totaux	782.200	—	1.485.509	1.115.438	69.944
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	— ⁴⁾	— ¹⁾	3.272.307 ¹⁷⁾	—	— ³⁾
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	— ⁴⁾	— ¹⁾	566.780	337.087	— ³⁾
{ Matériel	—	—	618.708	143.140	—
Totaux	—	—	1.185.488	480.227²⁹⁾	—

téléphoniques, année 1909.

OBJETS DE LA STATISTIQUE	Italie		Japon				Luxembourg	Natal	Norvège
	Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{ies} privées ¹⁾	Japon ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Chosen ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Formose ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Sakhalin japonais ¹⁾ Exploitation par l'Etat			
a. Nombre de réseaux	63	138	480 ²⁾	14 ¹¹⁾	34 ¹⁵⁾	3	81 ¹⁾	9 ¹⁾	66 ²⁾
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes	2.768	7.549	5.390	348	240	27	449	235	1.370
{ souterraines	377	110	151	2	—	—	7	6	122 ³⁾
Totaux	3.145	7.659	5.541³⁾	350	240	27	456	241	1.492⁴⁾
c. Développement en { aériens { en service	59.281 ¹⁾	27.410 ¹⁾	176.884	6.843 ¹⁾	5.611	886	1.593 ²⁾	2.266 ¹⁾	30.144 ⁵⁾
{ de réserve	6.927 ²⁾	1.828 ²⁾	—	1.527 ¹²⁾	—	—	—	592 ²⁾	—
{ souterrains { en service	54.094 ³⁾	395 ³⁾	184.463	1.853 ¹³⁾	—	—	933 ³⁾	514 ³⁾	42.791 ⁶⁾
{ de réserve	18.663 ³⁾	373 ³⁾	—	571	—	—	1.067 ³⁾	156 ³⁾	8.500
Totaux	138.965	30.006	361.347⁴⁾	10.794	5.611	886	3.593	3.528⁴⁾	81.435
d. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple	260 ⁴⁾	93 ⁴⁾	943 ⁵⁾	44 ¹⁴⁾	—	—	107	5	59
{ à fil double	10 ⁵⁾	—	—	—	—	—	43 ⁴⁾	18	385 ⁷⁾
{ internationaux	—	—	—	—	—	—	10	1	8 ⁸⁾
Totaux	270	93	943	44	—	—	160	24	452
e. Longueur des lignes { aériennes	20.515	2.958	3.654	50	809	—	742	—	12.651 ⁹⁾
{ souterraines	148	33	—	—	—	—	—	—	— ¹⁰⁾
{ sous-marines	31	5	70	—	—	—	—	—	699 ¹¹⁾
Totaux	20.694	2.996	3.724	50	809	—	742	—	13.350
f. Développement des fils { aériens	41.030	5.916	61.334	1.405	4.729	196	2.069	—	42.400
{ souterrains	296	66	—	3	—	—	54	—	44
{ sous-marins	62	10	201	—	—	—	—	—	1.339
Totaux	41.388	5.992	61.535	1.408	4.729	196	2.123	—	43.783¹²⁾
g. Nombre de stations centrales	63	138	487	24	34	3	81	9	496 ¹³⁾
h. Nombre de cabines publiques	291	519	1.036	100	71	2	252	54	1.401 ¹⁴⁾
i. Nombre de postes d'abonnés	41.215	16.726	107.510	5.511	2.286	295	2.862	1.222	24.079
Totaux	41.569	17.383	109.033	5.635	2.391	300	3.195	1.285	25.976
j. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	131	—	—	—	—	—	—	—	—
k. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	347	—	—	—	—	—	—	—	28
Ingénieurs	—	—	—	—	—	—	—	4	4
Chefs d'équipe et monteurs	922	—	—	—	—	—	—	31	20
Ouvriers	1.930	—	—	—	—	—	—	1 ⁶⁾	136 ¹⁵⁾
Téléphonistes	178	—	—	—	—	—	—	25 ⁷⁾	350
Facteurs	3.508	—	—	—	—	—	—	—	3
Totaux	3.508	—	—	—	—	—	—	61	541
l. D'abonné à abonné	—	—	414.672.299	16.305.397	11.481.821	748.510	1.841.795	— ⁸⁾	64.199.866
m. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	—	1.986.374 ⁷⁾	19.392	25.030 ⁷⁾	49 ⁷⁾	19.174	2.107	300.000 ¹⁶⁾
n. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	— ¹⁾	— ¹⁾	24.360	1.054	—	—	175 ⁶⁾	— ⁹⁾	—
o. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	2.859	145	—	—	218	— ¹⁰⁾	—
p. Télégrammes téléphonés { départ	—	—	297.311 ⁸⁾	15.172	5.887 ⁸⁾	65 ⁸⁾	8.143 ⁷⁾	— ¹¹⁾	292.885 ¹⁷⁾
{ arrivée	—	—	102.660 ⁸⁾	2.708	1.621 ⁸⁾	59 ⁸⁾	6.209 ⁷⁾	— ¹¹⁾	194.680 ¹⁷⁾
Totaux	122.640.000	58.250.000	417.085.863	16.343.868	11.514.359	748.683	1.875.714	2.107	64.987.431
q. Nombre de conversations	2.418.936	1.226.385	6.376.250	455.155	312.400	31.165	1.681.615	55.074	3.882.098 ¹⁸⁾
VII. Recettes.									
A. Conversations urbaines.									
a. Abonnements	Fr. 7.255.420	Fr. 1.770.956	Fr. 11.765.058	Fr. 819.211	Fr. 371.778	Fr. 28.432	Fr. 242.435 ⁸⁾	Fr. 182.074	Fr. —
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	116.981	—	288.860	5.086	5.219	21	7.178	1.106	—
c. Recettes diverses	239.852	—	1.803.228	—	—	—	9.360 ⁹⁾	2.706	— ¹⁹⁾
B. Conversations interurbaines.									
a. Taxes des conversations	2.428.949 ⁷⁾	272.353	2.548.784	197.786	179.514	13.024	54.514	104.987	—
b. Recettes diverses	—	—	108.980 ⁹⁾	—	—	—	—	—	—
Totaux	10.041.202	2.043.309	16.514.910¹⁰⁾	1.022.083¹⁰⁾	556.511¹⁰⁾	41.477¹⁰⁾	313.487	290.873	—
r. Etablissement antérieur à l'année courante	—	—	51.242.824	— ⁶⁾	— ⁶⁾	— ⁶⁾	3.351.923	2.566.998	— ¹⁹⁾
s. Dépenses de l'année courante { Personnel	6.618.329	— ⁶⁾	— ⁶⁾	— ⁶⁾	— ⁶⁾	— ⁶⁾	— ¹⁰⁾	52.027	— ¹⁹⁾
{ Matériel	—	—	—	—	—	—	179.223 ¹¹⁾	—	—
Totaux	6.618.329	—	—	—	—	—	179.223	52.027	—

Statistique des communications

OBJETS DE LA STATISTIQUE	Norvège	Nouvelle-Zélande	Orange (Etat libre)	Pays-Bas		
	Exploitation par des C ^{ies} privées ²⁰⁾	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation municipale	
I. Réseaux urbains.						
a. Nombre de réseaux	280	153	5	10	25 ¹⁵⁾	
b. Longueur en kilomètres des lignes	aériennes	11.445	2.044	678	251	1.075
	souterraines	15 ²¹⁾	13	690	72	579
Totaux	11.460	2.057	1.368	323	1.654	
c. Développement en kilomètres des fils	aériens	48.628 ²²⁾	29.833	697	1.039	10.814
	souterrains	1.329 ²³⁾	1.857	361	1.668	79.905
	sous-marins	—	4.891	329	2.830	26.292
Totaux	49.957	56.700	1.387	5.551	117.140	
II. Circuits interurbains.						
a. Nombre de circuits	intérieurs { à fil simple	— ²⁴⁾	7	—	—	
	à fil double		7	759 ¹⁾	—	
	internationaux	—	—	31 ²⁾	—	
Totaux			14	790	—	
b. Longueur des lignes	aériennes	13.146	17.543 ¹⁾	1.187	2.597	—
	souterraines	4	—	—	244 ³⁾	—
	sous-marines	72	—	—	98 ⁴⁾	—
Totaux	13.222²⁵⁾	17.543	1.187	2.939	—	
c. Développement des fils	aériens	25.141	55.984 ¹⁾	1.913	—	—
	souterrains	1.002	—	—	58.850	—
	sous-marins	364	—	—	—	—
Totaux	26.507²⁶⁾	55.984	1.913	58.850	—	
III. Stations et postes.						
a. Nombre de stations centrales	646	153	5	568 ⁵⁾	26	
b. Nombre de cabines publiques	1.671	2.656	26	620 ⁶⁾	259	
c. Nombre de postes d'abonnés	28.774	29.681	621 ¹⁾	5.546 ⁷⁾	30.904	
Totaux	31.091	32.490	652	6.734	31.189	
IV. Personnel.						
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	14	4	—	—	
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	Directeurs	268	17	1	—	20
	Ingénieurs	9	5	2	— ⁸⁾	6
	Chefs d'équipe et monteurs	235	25	2	—	59
	Ouvriers	924	292 ²⁾	10	469 ⁹⁾	377
	Téléphonistes	63	503 ³⁾	10	— ⁹⁾	59
Facteurs	—	—	—	—	—	
Totaux	1.499	856	29	469	886	
V. Conversations urbaines.						
a. D'abonné à abonné	57.311.572	— ⁴⁾	1.401.620	2.409.702 ¹⁰⁾	79.937.916 ¹⁶⁾	
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	849.345	—	900	5.308	216.224	
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	—	—	—	18.341	—	
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	12.281	1.757.869	—	—	—	
e. Télégrammes téléphonés { départ	56.890	—	86	91.453 ¹⁰⁾	351.565	
	arrivée	51.682	— ⁴⁾	70	39.361	203.406
Totaux	58.281.770	—	1.402.676	2.564.165	80.709.111	
VI. Conversations interurbaines.						
Nombre de conversations	3.378.166 ²⁶⁾	—	16.500	3.678.215 ¹¹⁾	—	
VII. Recettes.						
Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.						
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	1.393.217	—	100.180 ²⁾	173.804	—	
	203.152	—	258	14.495	—	
	88.489 ²⁷⁾	3.607.453	—	214.259 ¹²⁾	—	
c. Recettes diverses						
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	69.327	—	6.734	2.504.140	—	
b. Recettes diverses	—	—	—	32.449 ¹³⁾	—	
Totaux	1.754.185	3.607.453	107.172	2.939.147	—	
VIII. Dépenses.						
a. Etablissement antérieur à l'année courante	6.623.394	—	342.035	16.429.869	—	
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	686.355	3.075.272	11.141	469.534	—	
	Matériel		906.507 ²⁸⁾	60.348		2.210.710 ¹⁴⁾
Totaux	1.592.862	3.075.272	71.489	2.680.244	—	

téléphoniques, année 1909.

Pays-Bas	Roumanie	Russie		Serbie	Siam	Suède		
		Exploitation par l'Etat	Exploitation par des particuliers			Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{ies} privées	Exploitation par des Sociétés mutuelles des habitants
36	7 ¹⁾	99	17	23 ¹⁾	1 ²⁾	153 ¹⁾	2 ²⁾	11 ²³⁾
814 ¹⁷⁾	1.237	8.272	2.297	637	72 ³⁾	— ²⁶⁾	—	—
127	55	47 ¹⁾	654	27	1 ⁴⁾	—	—	—
941	1.292	8.319	2.951	664	73	—	—	—
2.767	8.027 ²⁾	79.748	48.002	3.694 ²⁾	2.272 ³⁾	127.464 ²⁾	109.100 ²⁴⁾	1.329 ²⁴⁾
15 ¹⁸⁾	—	5.308	720	—	2.793 ³⁾			
7.445	8.206	5.160 ³⁾	199.038	3.639 ³⁾	42 ⁴⁾	—	—	—
5.328	10	2.287 ³⁾	44.357	—	6 ⁴⁾	—	—	—
15.555	16.243	92.503	292.119	7.333	5.113	127.464	109.100	1.329
—	3.531 ³⁾	27	1	2 ⁴⁾	—	13 ¹⁾	—	—
—	2.315 ³⁾	5	—	18	—	2.655 ³⁾	—	—
—	3 ⁴⁾	—	—	3	—	13	—	—
—	5.849	32	1	23	—	2.681 ⁴⁾	—	—
—	32.823 ⁵⁾	951 ⁵⁾	82	1.462 ⁵⁾	—	25.061	—	—
—	—	15	—	—	—	116	—	—
—	1	—	—	—	—	186	—	—
—	32.824	966	82	1.462	—	25.363 ⁵⁾	—	—
—	50.033 ⁶⁾	3.846	—	4.531	—	117.594	—	—
—	—	64	227	—	—	2.510	— ²⁵⁾	— ²⁵⁾
—	2	—	—	—	—	540	—	—
—	50.035	3.910	227	4.531	—	120.644	—	—
43	838 ⁷⁾	161	28	23	1 ⁵⁾	1.864 ⁶⁾	187	20
109	3.018	458	189	38	—	2.607 ⁷⁾	—	—
16.185	11.170 ⁸⁾	43.589	86.237	1.522	393	114.734 ⁸⁾	54.555	551
16.337	15.026	44.208	86.454	1.583	394	119.205	54.742	571
—	—	1	—	—	10 ⁹⁾	3 ⁹⁾	—	—
20	—	39	144	5 ⁹⁾	1	8 ¹⁰⁾	—	—
12	—	151	118	1	2	—	—	—
26	— ⁹⁾	—	—	4	11	— ¹¹⁾	— ²⁶⁾	— ²⁶⁾
112	—	551	782	106	134 ⁷⁾	—	—	—
192	—	1.076	1.941	127	15	4.933 ¹²⁾	—	—
43	—	104	74	9	—	22	—	—
405	—	1.922	3.059	252	173	4.966	—	—
23.891.717 ¹⁶⁾	11.056.318	167.719.728	311.614.952	4.083.184	888.250 ⁸⁾	305.537.000 ¹³⁾	—	—
24.114	78.666	—	—	19	—	—	—	—
—	—	— ⁴⁾	—	—	—	— ¹⁴⁾	— ²⁶⁾	— ²⁶⁾
—	—	—	—	—	—	—	—	—
146.733	148.975 ¹⁰⁾	40.840	5.605	352	—	823.091 ¹⁵⁾	—	—
44.734	126.572 ¹⁰⁾	48.417	2.536	—	—	476.292 ¹⁵⁾	—	—
24.107.298	11.410.531	167.808.985	311.623.093	4.083.555	888.250	306.836.383 ¹³⁾	—	—
—	1.218.218 ¹¹⁾	6.049.450	401.975	99.703 ⁷⁾	—	16.751.450 ¹⁶⁾	— ²⁶⁾	— ²⁶⁾
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	7.534.200	—	177.336	73.003 ⁹⁾	8.307.036	—	—
—	—	651.760	—	86	—	— ¹⁷⁾	—	—
—	1.389.736 ¹²⁾	744.861	— ⁶⁾	5.883 ⁸⁾	31.891 ¹⁰⁾	— ¹⁸⁾	— ²⁶⁾	— ²⁶⁾
—	—	61.827	—	98.009	—	7.030.791 ¹⁹⁾	—	—
—	—	—	—	11.562 ⁹⁾	—	— ¹⁹⁾	—	—
—	1.389.736	8.992.648 ⁵⁾	—	292.876	104.894 ¹¹⁾	15.337.827 ²⁰⁾	—	—
—	—	16.006.206 ⁵⁾	— ⁹⁾	— ¹⁴⁾	231.068 ¹¹⁾	65.899.123	— ²⁶⁾	— ²⁶⁾
—	—	2.465.155	— ⁹⁾	— ¹⁰⁾¹¹⁾	101.511 ¹²⁾	— ²¹⁾	— ²⁶⁾	— ²⁶⁾
—	— ¹³⁾	2.372.283	— ⁹⁾	—	171.318 ¹²⁾	—	—	—
—	—	4.837.438 ⁵⁾	—	—	272.829 ¹¹⁾	—	—	—

OBJETS DE LA STATISTIQUE	Suisse Exploitation par l'Etat	Tunisie Exploitation par l'Etat	Observations	
I. Réseaux urbains.				
a. Nombre de réseaux	414 ¹⁾	69 ¹⁾	<p>Allemagne. — ¹⁾ Non compris les lignes, fils et stations dans les protectorats allemands et en Chine. — ²⁾ La transformation des fils simples en fils doubles a eu lieu presque partout, la transformation des fils simples encore existants en fils doubles sera terminée en 1911. — ³⁾ Non compris 2351 installations spéciales et auxiliaires qui ont une longueur totale de lignes de 1585 km., un développement de fils de 12.840 km. et desservent 4938 postes d'abonnés. — ⁴⁾ Fils de bronze de 1,5 mm. — ⁵⁾ Câbles souterrains et sous-fluviaux de 1, 2, 4, 5, 7, 10, 14, 20, 25, 28, 50, 56, 75, 100, 112, 125, 150, 168, 175, 200, 224, 250, 300, 350, 400, 450 ou 500 conducteurs doubles: ils sont revêtus d'une armature en fil de fer ou seulement en plomb et sont posés dans des tubes en fer fondu ou dans des conduits en ciment. — ⁶⁾ Fils de bronze ou fils de cuivre dur de 5, 4,5, 4,3, 2,5, 2 ou 1,5 mm. et fils doubles métalliques (fil de fer revêtus d'une couche de bronze) de 5, 4, 3 et 2 mm. — ⁷⁾ Fils aériens et fils qui sont en partie aériens, en partie souterrains ou sous-marins. — ⁸⁾ Il n'est pas possible de fournir des indications; les lignes sont comprises, comme partie du réseau télégraphique, dans le tableau statistique des télégraphes (I. Réseau). — ⁹⁾ Ces fils sont compris, comme partie du réseau télégraphique, dans le tableau statistique des télégraphes (I. Réseau). — ¹⁰⁾ Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ¹¹⁾ La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.</p>	
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes souterraines	19.395 991	754 2		
Totaux	20.386 ²⁾	756		
c. Développement en { aériens kilomètres des fils { de réserve souterrains { en service de réserve	62.010 ³⁾ 208.091 ⁴⁾	1.086 ³⁾ 210 129		
Totaux	270.101	1.425		
II. Circuits interurbains.				
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple à fil double internationaux	61 ⁵⁾ 8671 ⁵⁾ 67 ⁶⁾	11 ⁵⁾ 56 ⁵⁾ —		
Totaux	940	67		
b. Longueur des lignes { aériennes souterraines sous-marines	— ⁷⁾	— ⁴⁾		
Totaux	—	—		
c. Développement des fils { aériens souterrains sous-marins	23.011 3.642 ⁸⁾ 46	4.143 14 —		
Totaux	26.699	4.157		
III. Stations et postes.				
a. Nombre de stations centrales	764 ⁹⁾	69		
b. Nombre de cabines publiques	1.243 ¹⁰⁾	76		
c. Nombre de postes d'abonnés	72.515	1.308		
Totaux	74.522	1.453		
IV. Personnel.				
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	117 ¹¹⁾	—		
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	109 ¹²⁾	—		
Ingénieurs	—	—		
Chefs d'équipe et monteurs	781 ¹³⁾	— ⁵⁾		
Ouvriers	710 ¹⁴⁾	—		
Téléphonistes	5	—		
Facteurs	—	—		
Totaux	1.722	—		
V. Conversations urbaines.				
a. D'abonné à abonné	41.417.376	778.000		
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	—		
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	25.449	—		
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—		
e. Télégrammes téléphonés { départ arrivée	180.574 184.696 ¹⁵⁾	—		
Totaux	41.808.095	778.000		
VI. Conversations interurbaines.				
Nombre de conversations	9.273.491 ¹⁶⁾	227.200		
VII. Recettes.				
Fr. Fr.				
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	4.045.655 ¹⁷⁾	77.498 ⁶⁾		
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	2.072.180 ¹⁸⁾	—		
c. Recettes diverses	1.043.088 ¹⁹⁾	3.538		
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	3.551.621 ²⁰⁾	131.823		
b. Recettes diverses	5.479 ²¹⁾	—		
Totaux	10.718.023	212.859		
VIII. Dépenses.				
a. Etablissement antérieur à l'année courante	51.532.070 ²²⁾	— ⁵⁾		
b. Dépenses de l'année courante { Personnel Matériel	2.951.875 7.766.148 ²³⁾	— ⁵⁾		
Totaux	10.718.023	—		

Observations
<p>Belgique. — ¹⁾ Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4 et 3 mm. de diamètre. — ²⁾ A savoir: 251 km. de lignes sous-fluviales et 91.813 km. de lignes souterraines. Pour ces dernières, il a été employé: 1° des câbles isolés au papier et munis d'une gaine de plomb, à 350, 325, 300, 275, 250, 225, 200, 175, 150, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 2° des câbles armés comme ceux sous 1° et munis, en outre, d'une armature de fils d'acier, à 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 3° des câbles sous plomb, isolés au caoutchouc, à 75, 50 et 25 paires de conducteurs. Tous les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,8 et 1 mm. de diamètre à 98% de conductibilité. — ³⁾ Dans ce nombre sont compris 5523 km. d'installations diverses indépendantes des réseaux urbains et 109 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — ⁴⁾ Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4, 2,5, 2,7, 3, 4, 5 et 5,5 mm. — ⁵⁾ Fils de bronze de 2, 3, 3,25, 3,5, 4, 5 et 5,5 mm. — ⁶⁾ Y compris 49 circuits télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — ⁷⁾ A savoir: 20.638 km. de circuits servant soit à la téléphonie à grande distance interne, soit à la téléphonie internationale (dont 6773 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe) et 5581 km. de circuits servant exclusivement à la téléphonie internationale. — ⁸⁾ Ce chiffre représente non pas le nombre des cabines publiques, mais celui des bureaux publics, dont un certain nombre, les plus importants, sont pourvus de plusieurs cabines. — ⁹⁾ A savoir: 35.152 postes primaires et 6469 postes supplémentaires à l'usage des abonnés. 29.044 de ces postes primaires sont reliés par un double fil aux bureaux centraux. — ¹⁰⁾ Au 31 Décembre 1909, il y avait 82 abonnés au service téléphonique interurbain interne, 11 abonnés au service international et 5 abonnés aux communications avec les services établis dans les stations de chemins de fer. — ¹¹⁾ Non compris les fonctionnaires et employés, au nombre de 128, s'occupant simultanément de télégraphie et de téléphonie (voir statistique des télégraphes). — ¹²⁾ Dans ce nombre ne sont pas compris les chefs de réseau s'occupant simultanément de télégraphie et de téléphonie. — ¹³⁾ Chef de réseau de Bruxelles et adjoint de ce chef de réseau (sont compris sous la rubrique: „Directeurs et adjoints“). — ¹⁴⁾ Contre-maitres, brigadiers et traceurs-surveillants. — ¹⁵⁾ Ouvriers s'occupant exclusivement de téléphonie. — ¹⁶⁾ 28 hommes et 374 femmes. Non compris 459 agents s'occupant simultanément de télégraphie et de téléphonie (voir statistique des télégraphes). — ¹⁷⁾ Chiffre établi d'après le mouvement de 2 journées ouvrables et d'un dimanche de chaque mois. — ¹⁸⁾ 4454 de ces communications ont donné lieu à double taxe. — ¹⁹⁾ Avis téléphoniques ayant pour objet d'inviter un correspondant à se mettre en communication, par la voie téléphonique, avec l'expéditeur de l'avis ou avec un tiers à désigner. La taxe à percevoir pour l'avis est de 25 centimes dans le régime urbain et de 35 centimes dans le régime interurbain. — ²⁰⁾ Transmission gratuite. — ²¹⁾ A savoir: 13.111 avis téléphoniques (taxe 35 centimes, voir observation 19), 1.193.719 communications du service intérieur (dont 1.000.691 de 5 minutes ou moins et 193.028 de 6 à 10 minutes) et 592.661 du service international. Ce dernier nombre est celui des unités de conversation; celles-ci représentent 404.924 communications proprement dites. — ²²⁾ Dont fr. 2993 pour avis téléphoniques. — ²³⁾ A savoir: fr. 486 pour cartes payantes et fr. 520 pour abonnements aux communications du public avec les services établis dans les stations de chemins de fer. — ²⁴⁾ A savoir: fr. 1.355.039 du service intérieur (dont fr. 63.573 pour abonnements et fr. 4611 pour avis téléphoniques) et fr. 822.721 du service international, part belge (dont fr. 20.545 pour abonnements). — ²⁵⁾ Cette somme se rapporte aux produits extraordinaires. — ²⁶⁾ Y compris un capital de fr. 11.430.582 représentant le coût de la reprise par l'Etat des réseaux téléphoniques concédés. — ²⁷⁾ Dont fr. 5.093.370 pour travaux de premier établissement. (Comprend une somme de fr. 579.335, montant des frais généraux afférents aux travaux d'extension, mais qui sont presque complètement soldés par le budget ordinaire.)</p>
<p>Bosnie-Herzégovine. — ¹⁾ Les abonnés sont desservis par des fils doubles. — ²⁾ Fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre. — ³⁾ Fils aériens doubles de bronze, 5 de 2 mm., 1 de 3 mm. et 1 de 4 mm. de diamètre. — ⁴⁾ Y compris 24 postes à l'usage des fonctionnaires de l'Administration des postes et des télégraphes. — ⁵⁾ Direction commune aux postes, télégraphes et téléphones. — ⁶⁾ Les ingénieurs du télégraphe contrôlent aussi les installations téléphoniques. — ⁷⁾ A titre permanent, salaire fr. 2,40. — ⁸⁾ Dont 5 dames aussi employées au service d'un bureau de dépôt des télégrammes. — ⁹⁾ Commun au bureau de dépôt des télégrammes. — ¹⁰⁾ Fr. 0,20 par conversation de 3 minutes. — ¹¹⁾ Avis téléphonique (invitation pour la conversation), 10 centimes de taxe fixe et 1 centime par mot. — ¹²⁾ 10 centimes par télégramme. — ¹³⁾ Les copies des télégrammes sont remises par voie „poste restante“ ou „télégraphe restant“. — ¹⁴⁾ A savoir: 23.380 conversations entre 15 abonnés de Bosnisch Brod, Bosnisch Dubica, Bosnisch Samac et ceux de Brod a/S., Dubica, Samac, qui payent un abonnement annuel de fr. 50 et 700 conversations de fr. 0,20 entre non-abonnés, et 10.817 conversations se rapportant aux cinq circuits: Bosnisch Brod (Hongrie), Bosnisch Dubica (Hongrie), Bosnisch Samac (Hongrie), Dobrlin (Hongrie) et Brëka (Hongrie). Pour ces dernières, l'unité de temps par conversation est fixée à 3 minutes et la taxe à fr. 3, dont 80% revenant à la Hongrie et 20% à la Bosnie-Herzégovine. — ¹⁵⁾ A savoir: fr. 35.976 pour les abonnements et fr. 14.548 comme frais de première installation. — ¹⁶⁾ Par suite de la réunion des services des télégraphes et téléphones, les dépenses afférentes au service téléphonique ne peuvent pas être indiquées.</p>
<p>Bulgarie. — ¹⁾ Les câbles sont à 40 conducteurs doubles de fil de cuivre de 1 mm. de diamètre, isolés au papier et à l'air sec, mis sous gaine de plomb et protégés par une armature en acier. — ²⁾ Fil de fer et fil de bronze. — ³⁾ 160 km. de lignes interurbaines servent à la télégraphie et à la téléphonie simultanées d'après le système Van Rysselberghe et 220 km. d'après le système Caillo. — ⁴⁾ Dont 187 postes de service et d'Etat. — ⁵⁾ Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ⁶⁾ Droits pour la reconstruction des appareils, etc.</p>

Statistique des communications téléphoniques, année 1909.

Observations

Cap de Bonne-Espérance. — 1) A savoir: 1 à fil simple avec retour par terre et 18 circuits métalliques. — 2) Fil de cuivre pesant 19,74 grammes par mètre. — 3) Câbles revêtus de plomb contenant de 16 à 408 paires de conducteurs. — 4) Fil de cuivre pesant 19,74 grammes par mètre. — 5) Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique.

Colonies françaises (Indochine française). — 1) Non compris les réseaux officiels — 2) Câbles à 2 et 14 conducteurs sous gutta-percha recouverts de plomb et câbles sous papier à 7, 14, 28 et 56 paires de conducteurs. — 3) Le personnel chargé du télégraphe assure également le service téléphonique. — 4) La taxe de l'unité de 3 minutes est fixée à $\frac{10}{100}$ de piastre, soit 25 cts. environ.

Colonies françaises (Madagascar). — 1) Lignes à double fil. — 2) Fil de cuivre de $\frac{15}{10}$. — 3) Câbles sous plomb à 1, 2 et 16 paires de conducteurs. — 4) Pas de direction spéciale ni de fonctionnaires s'occupant exclusivement du service téléphonique — 5) Tous employés à titre permanent. Les salaires varient entre fr. 900 et fr. 2400. — 6) Dames.

Colonies françaises (Nouvelle-Calédonie). — 1) Fil simple avec retour par terre. Fil de cuivre dur de 1 mm. et fil de fer galvanisé de 3 mm. de diamètre. — 2) Fil de bronze de 2 mm. et fil de fer galvanisé de 3 mm. de diamètre. — 3) 22 préposés aux cabines publiques exercent leur emploi gratuitement. — 4) Les postes, télégraphes et téléphones forment un service unique ressortissant du même chef de service. Dans la plupart des stations, le personnel s'emploie à l'une ou à l'autre des branches du service, selon les besoins du moment. — 5) La transmission téléphonique des télégrammes n'est admise que d'une façon officieuse et ne supprime pas la remise à domicile. — 6) Les dépenses représentant l'établissement et l'entretien du réseau téléphonique sont confondues avec celles du réseau télégraphique.

Colonies françaises (Dahomey et dépendances). — 1) Fils doubles. — 2) Fils de bronze de $\frac{15}{10}$. — 3) Fils de bronze de $\frac{15}{10}$ et de 2 mm. — 4) Le personnel du service postal et télégraphique assure le service téléphonique. — 5) Les dépenses téléphoniques sont comprises dans les dépenses télégraphiques.

Colonies portugaises (île S. Thomé). — 1) Fils simples avec retour par terre. — 2) Fils de fer et de cuivre dur de 1,5 et 2 mm. — 3) 33 de ces postes sont installés dans différents bureaux officiels. — 4) Direction spéciale. — 5) Hommes. — 6) D'après l'équivalent de 200 reis pour 1 franc.

Colonies portugaises (Angola). — 1) Fils simples avec retour par terre. — 2) Fils de fer de 4 mm. — 3) 32 de ces postes sont installés dans différents bureaux officiels. — 4) La direction et l'exécution du service téléphonique sont complètement confondues avec celles du service télégraphique. — 5) D'après l'équivalent de 200 reis pour 1 franc. — 6) Les dépenses relatives au service téléphonique sont comprises dans celles concernant le service télégraphique.

Colonies portugaises (Macao). — 1) Fils simples avec retour par terre. — 2) Fils de cuivre dur de 1 mm. — 3) A la charge du directeur des travaux publics. — 4) Hommes. — 5) D'après l'équivalent de 200 reis pour 1 franc.

Colonies portugaises (Timor). — 1) Fils simples avec retour par terre. — 2) Fils de fer de 2,2 mm. — 3) Hommes. — 4) D'après l'équivalent de 200 reis pour 1 franc.

Danemark. — 1) Année budgétaire du 1^{er} Avril 1909 au 31 Mars 1910. — 2) Fils d'acier de 3 mm. de diamètre hors des villes et fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre dans les villes. — 3) Câbles avec isolation de papier sous plomb. — 4) La communication avec l'Allemagne est établie par trois voies (via Kolding, via Syltholm-Fehmarn et via Gjedser-Warnemünde), par six fils doubles de cuivre dur, savoir: deux de 5 mm., quatre de 4 mm. Avec la Suède, la communication est établie par deux voies (via Vedbæk-Hildesborg et via Elsinore-Helsingborg) par six fils doubles de cuivre dur, savoir: quatre de 3 mm. et deux de 4,5 mm. Les conversations avec la Norvège sont échangées à travers la Suède via Elsinore-Helsingborg. — 5) Câbles souterrains avec 40 conducteurs ($4 \times 4 + 12 \times 2$) avec un fil fin de fer. Isolation de papier sous plomb et ruban de fer. — 6) Y compris 1494 km. de lignes comportant aussi des fils télégraphiques. — 7) Y compris 33 km. de câbles comportant aussi des fils télégraphiques. — 8) Y compris 129 km. de câbles comportant aussi des fils télégraphiques. — 9) La plupart des câbles avec self-induction artificielle (un fil fin de fer) contiennent 4 ou 8 conducteurs. — 10) Personnel commun avec les télégraphes d'Etat. — 11) La transmission téléphonique de ces télégrammes est gratuite. A la demande du destinataire, les télégrammes arrivés sont, en outre, portés à son domicile par facteur. — 12) La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — 13) Les abonnés sont desservis tant par des fils simples que par des fils doubles. — 14) Y compris 135 stations centrales secondaires. — 15) Dont 512 cabines publiques automatiques. — 16) Ordinairement des dames. — 17) Non compris les dépenses d'établissement de l'année courante. — 18) Ne concerne que l'époque du 1^{er} Avril au 30 Octobre 1909

Egypte. — 1) Dont 6 relèvent de la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — 2) Appartenant à la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — 3) Le service téléphonique est assuré par des agents du service télégraphique. — 4) L'unité de temps est de 3 minutes. Non compris le nombre des conversations faites sur les lignes louées à la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — 5) Location de 6 circuits loués à la Compagnie des Téléphones d'Egypte, dont 4 entre le Caire et Alexandrie, 1 entre le Caire et Tantah et 1 entre le Caire et Zagazig.

Espagne. — 1) Dont 4 ne servent qu'au service officiel. — 2) Employés alternativement pour les services télégraphique et téléphonique. — 3) Y compris les avis et conférences. — 4) Dont fr. 933.784 revenant à l'Etat.

Statistique des communications téléphoniques, année 1909.

Observations

France. — ¹⁾ Personnel exclusivement affecté au service téléphonique Il a été possible, en 1909, de distinguer, en nombre, ce personnel de celui qui participe aux travaux télégraphiques. — ²⁾ Dont 225 863 messages. — ³⁾ Les dépenses étant communes aux trois services postal, télégraphique et téléphonique, il n'est pas possible de dégager le chiffre représentant seulement les dépenses du service des téléphones

Grande-Bretagne et Irlande. — ¹⁾ Année financière du 1^{er} Avril 1909 au 31 Mars 1910. Ces données se rapportent exclusivement à la téléphonie exploitée par l'Etat. La plus grande partie du trafic local est entre les mains d'une Compagnie privée. Les stations téléphoniques centrales appartenant aux autorités locales se sont augmentées de 2, une appartenant à l'Etat de Guernsey. — ²⁾ Tous les abonnés sont desservis par des circuits métalliques. — ³⁾ Dont 13 km. de lignes sous-marines. — ⁴⁾ Les fils employés pour ces circuits sont de cuivre dur pesant 28 ou 42 kg. par kilomètre, ou de bronze pesant 11 kg. par kilomètre. — ⁵⁾ Dont 48 km. de fils en service et 14 km. de fils de réserve sont sous-marins. Les câbles souterrains sont principalement couverts de plomb et isolés au papier. Le poids des conducteurs en cuivre pour des circuits à grandes distances est pour la plupart de 3 kg. ou 6 kg. par km. et de 6 ou 11 kg. par km. pour des circuits courts entre deux stations centrales. Un grand nombre de câbles desservant les abonnés de Londres contient 1200 — 3 kg. conducteurs ou alors 434 — 6 kg. conducteurs. — ⁶⁾ Il y a une augmentation de 247 circuits superposés formés chacun de deux circuits métalliques ordinaires au moyen de transformateurs. — ⁷⁾ A savoir : 5 avec la France et 2 avec la Belgique — ⁸⁾ Tous les circuits interurbains sont des circuits métalliques. Les fils aériens sont de cuivre dur pesant 28, 42, 56, 85, 113, 169 ou 225 kg. par kilomètre suivant la longueur du circuit. Les câbles souterrains sont de cuivre pesant 28, 42 ou 56 kg. par kilomètre de conducteur, isolés au papier et enveloppés dans du plomb. Les câbles sous-marins sont formés d'un toron de 4 conducteurs, chacun pesant 73 kg. par mille nautique, et isolés avec de la gutta-percha pesant 136 kg. par mille nautique. — ⁹⁾ Dont 1155 km. de réserve. — ¹⁰⁾ Dont 26.200 km. de réserve. — ¹¹⁾ Dont 94 km. de réserve. — ¹²⁾ Commun pour les services des postes, des télégraphes et des téléphones. — ¹³⁾ Aucun relevé n'en a été fait. — ¹⁴⁾ Aucun relevé n'a été fait des conversations entre abonnés et cabines publiques provinciales avant le 14 Février 1910. — ¹⁵⁾ Dont 163.400 ont été consignées par exprès. — ¹⁶⁾ Ce chiffre comprend 132.080 conversations échangées avec l'étranger. Chaque conversation interurbaine compte pour une unité, indépendamment de sa durée. — ¹⁷⁾ Ce chiffre comprend seulement les recettes des conversations mentionnées sous V b et celles des cabines publiques pour les conversations interurbaines. — ¹⁸⁾ Dont fr. 8.078.868 de redevance de la part de la „National Telephone Co“ et d'autres concessionnaires et pour fils loués à ladite Compagnie. — ¹⁹⁾ Y compris fr. 608.202 pour conversations échangées avec l'étranger. — ²⁰⁾ Y compris fr. 19.076.576 de dépenses pour amortissement du capital et intérêts.

Grèce. — ¹⁾ Les lignes sont à fils doubles. — ²⁾ Fils bi-métalliques de 1,5 mm. de diamètre. — ³⁾ Les installations se font aux frais de l'Etat, mais les appareils téléphoniques sont à la charge des abonnés. — ⁴⁾ La Direction est confondue avec celle des Postes et des Télégraphes. — ⁵⁾ La construction, les installations et l'exploitation sont entre les mains des employés du télégraphe — ⁶⁾ Il n'existe pas de données exactes à ce sujet. — ⁷⁾ Les dépenses sont communes avec celles des postes et des télégraphes.

Hongrie. — ¹⁾ A fils doubles. — ²⁾ Fils d'acier de 1,8 mm. et fils de cuivre dur de 1,5, 2 et 3 mm. de diamètre. — ³⁾ Fils aériens. — ⁴⁾ Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ⁵⁾ 20 centimes par conversation. — ⁶⁾ 10 centimes par télégramme. — ⁷⁾ Unité de temps : 3 ou 5 minutes. — ⁸⁾ Les postes, télégraphes et téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — ⁹⁾ A fils simples.

Indes britanniques. — ¹⁾ Ces renseignements font défaut. — ²⁾ Il n'y a pas de personnel spécial pour le service téléphonique. — ³⁾ Des taxes annuelles sont comptées. — ⁴⁾ Il n'y a pas de compte spécial pour le téléphone. — ⁵⁾ Réseaux de Ahmedabad, Bombay et Karachi, exploités par la „Bombay Telephone Co“ ; réseaux de Calcutta et Howrah, exploités par la „Bengal Telephone Co“, et réseaux de Madras, Moulmein et Rangoon, exploités par la „Oriental Telephone Co“.

Indes néerlandaises. — ¹⁾ Fils simples avec retour par terre, fils simples avec fil de retour commun et fils doubles. — ²⁾ Fils de bronze de 1,3 et 1,5 mm. et fils d'acier de 2 et 3 mm. de diamètre. — ³⁾ Câbles de 14 à 84 conducteurs doubles de Felten & Guillaume de 0,8 mm. de diamètre avec isolation au papier et couvert d'un manteau de plomb de 2,5 à 3 mm. ; armature en fils de fer galvanisé de section trapézoïdale de 2,5 mm. — ⁴⁾ Fils de bronze silicieux de 3,5 mm. et 155 km. de fils de fer galvanisé de 3 mm. — ⁵⁾ Automatique. — ⁶⁾ Les circuits interurbains sont construits par le service des télégraphes et exploités par celui des téléphones. — ⁷⁾ Un ingénieur sous-directeur appartient à la Direction centrale et est compris sous la rubrique IV a. — ⁸⁾ Trois classes de personnes. — ⁹⁾ Tous des indigènes ; à titre permanent. Les ouvriers sont en grand nombre des indigènes et employés temporairement (Coulis). — ¹⁰⁾ Dont 168 hommes indigènes et chinois ; le reste sont des dames européennes. — ¹¹⁾ Dont 1 indigène. — ¹²⁾ Estimé d'après le relevé d'une semaine. — ¹³⁾ Taxe normale 50 centimes. — ¹⁴⁾ Ne peut pas être indiqué. — ¹⁵⁾ L'unité de temps est de 3 minutes. — ¹⁶⁾ Il y a trois taxes mensuelles, soit de fr. 20, fr. 25 et fr. 30. La deuxième seulement dans quelques réseaux spécialement désignés par le Gouvernement. Les abonnés au delà d'un rayon de 3 km. (parfois 6 km.) paient une contribution supplémentaire dépendant de la distance Un grand nombre de réseaux sont encore soumis à un tarif spécial. — ¹⁷⁾ Estimation au 1^{er} Janvier 1909. — ¹⁸⁾ Seize compagnies, dont quatre seulement exploitent des lignes interurbaines. — ¹⁹⁾ Fils simples avec retour par terre.

Statistique des communications téléphoniques, année 1909.

Observations

— ²⁰⁾ Fils de cuivre de 2,5 et 3 mm., fils d'acier N° 12 et fils de fer galvanisé de 2 et 3 mm. de diamètre. — ²¹⁾ Fils d'acier de 2,5 et 3 mm., fils de fer galvanisé de 2 et 3 mm. et fils de cuivre N° 16. — ²²⁾ Câbles de 28 à 56 conducteurs doubles avec isolation au papier (Felten & Guillaume. — ²³⁾ Fils d'acier et fils de cuivre de 3 mm. — ²⁴⁾ La plupart des ouvriers sont employés à titre permanent; ils sont payés soit au mois, soit à la journée; les traitements mensuels varient entre fr. 12 et fr. 75 et les salaires journaliers entre 85 cts. et fr. 2. — ²⁵⁾ La plupart sont des hommes; à titre permanent; les traitements varient entre fr. 20 et fr. 70 par mois. — ²⁶⁾ Hommes, à titre permanent; les traitements varient de fr. 14 à fr. 70 par mois. — ²⁷⁾ Pour renseignements de tarifs, voir la statistique téléphonique de l'année 1905 — ²⁸⁾ Vente de matériel rebuté et intérêt du capital de réserve. — ²⁹⁾ Non compris les dépenses de 2 compagnies.

Islande. — ¹⁾ Les lignes et le personnel sont communs pour le trafic des télégraphes et des téléphones. — ²⁾ Ouvertes aussi à la correspondance télégraphique. — ³⁾ La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

Italie. — ¹⁾ Année financière du 1^{er} Juillet 1908 au 30 Juin 1909. — ²⁾ Les grands réseaux sont en fil de bronze de 1,25 mm., et les petits réseaux en fil de fer et de bronze de plusieurs diamètres. — ³⁾ Câbles souterrains, sous plomb, à plusieurs circuits à double fil, isolés au papier et à l'air. Il y en a de deux types, l'un sans armature, l'autre avec armature de fil de fer entourée de jute goudronné. Diamètre du conducteur de cuivre 1 mm. — ⁴⁾ Fil de bronze phosphoreux de 3, 4 et 5 mm. — ⁵⁾ Fils aériens. — ⁶⁾ On ne peut indiquer le nombre des agents affectés au service téléphonique exploité par les compagnies privées ni établir les chiffres des dépenses. — ⁷⁾ Tarifs: voir *Tarifs téléphoniques*, édition 1905, page 227.

Japon, Chosen, Formose et Sakhalin japonais. — ¹⁾ Année budgétaire du 1^{er} Avril 1909 au 31 Mars 1910. — ²⁾ Dont 367 sont des réseaux des zones spéciales. — ³⁾ Non compris 0,14 km. de câbles sous-marins. — ⁴⁾ Non compris 45 km de câbles sous-marins. — ⁵⁾ Dont 36 circuits duplex, 116 circuits en communication simultanée des télégraphes et des téléphones et 89 circuits destinés à la fois aux télégraphes et aux téléphones. — ⁶⁾ La fusion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les chiffres du personnel et des dépenses exclusivement afférents au service téléphonique. — ⁷⁾ Y compris le nombre des conversations échangées par les téléphones automatiques. La taxe d'une conversation de 5 minutes est fixée à fr. 0,125. — ⁸⁾ On perçoit fr. 0,075 par télégramme. Tous ces télégrammes sont transmis directement par téléphone entre les abonnés et les bureaux télégraphiques. — ⁹⁾ Frais d'appel téléphonique. — ¹⁰⁾ Conversion faite à raison de yen 0,40 pour un franc. — ¹¹⁾ A savoir: 12 à fil double et 2 à fil simple. — ¹²⁾ Fils de cuivre dur de 1,422 mm. de diamètre pesant 50 lbs, par mille, ou fils de fer de 2,184 mm. de diamètre pesant 100 lbs., ou bien fils de cuivre doux de 0,8128 mm. de diamètre. — ¹³⁾ Fils de cuivre doux de 0,9144 mm. de diamètre. — ¹⁴⁾ Fils de cuivre dur de 2,007 mm. de diamètre pesant 100 lbs.; fils de cuivre dur de 2,345 mm. de diamètre pesant 200 lbs.; fils de cuivre dur de 4,013 mm. de diamètre pesant 400 lbs.; fils de fer de 4,343 mm. de diamètre pesant 400 lbs. — ¹⁵⁾ Dont 30 sont des réseaux des zones spéciales.

Luxembourg. — ¹⁾ Les abonnés sont desservis par des fils doubles dans le réseau de Luxembourg et par des fils simples avec retour par terre dans tous les autres réseaux. — ²⁾ Fils de bronze phosphoreux d'un diamètre de 1,5 mm. — ³⁾ a) Câbles souterrains isolés au papier et munis d'une gaine de plomb à 25, 50, 65, 75, 100, 110, 125, 150, 225, 250, 260 et 300 paires de conducteurs. b) Câbles de même nature munis, en outre, d'une armature de fils d'acier à 25, 50, 65, 75, 100, 110, 125, 150, 225, 250, 260 et 300 paires de conducteurs. c) Câbles sous plomb, isolés au caoutchouc à 35 et 25 paires de conducteurs. Les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,8 et 1,5 mm. de diamètre à 98 % de conductibilité. — ⁴⁾ Fils aériens de bronze phosphoreux d'un diamètre de 2 (interurbains), de 3 et 4 mm. (internationaux). — ⁵⁾ La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas de faire une distinction pour le personnel exclusivement attaché au service téléphonique. — ⁶⁾ La taxe est fixée à 25 cts. pour la communication demandée par un non-abonné avec un abonné et à 50 cts. pour toute autre communication. — ⁷⁾ 10 cts. par télégramme. Les copies des télégrammes arrivés sont remises par voie postale. — ⁸⁾ Le Grand-Duché de Luxembourg a le système des abonnements forfaitaires. Le prix de l'abonnement annuel d'une station principale est fixé: a) pendant les cinq premières années à fr. 100; b) pendant les années suivantes à fr. 90. Si la station se trouve à plus de 1500 m. à vol d'oiseau de la station centrale, l'abonné doit payer en outre une taxe annuelle de fr. 3 pendant les dix premières années et de fr. 1,50 pendant les années suivantes pour chaque centaine de mètres de ligne supplémentaire. Celle-ci est à calculer sur l'étendue du chemin qui pourra, sans frais extraordinaires, être utilisé pour la construction de la ligne. Les abonnés dont les habitations sont situées sur le territoire même de la section de commune où se trouve établi le bureau central sont dispensés du paiement de la taxe supplémentaire, quelle que soit la distance qui les sépare du bureau. Cependant, s'il s'agit de maisons isolées situées à plus de 1500 m. de distance, la taxe supplémentaire est due. Le prix de l'abonnement annuel d'une station supplémentaire est fixé comme suit: a) pour une station supplémentaire, pendant les cinq premières années, à fr. 40; pendant les années suivantes, à fr. 30. Si la station supplémentaire se trouve à plus de 100 m. à vol d'oiseau de la station principale, l'abonné doit payer en outre une taxe annuelle de fr. 3 pendant les dix premières années et de fr. 1,50 pendant les années suivantes par centaine de mètres de ligne supplémentaire. La distance est à calculer sur l'étendue du chemin qui pourra, sans frais extraordinaires, être utilisé pour la construction de la ligne; b) pour une sonnerie supplémentaire, à fr. 5; c) pour un tableau commutateur, à fr. 2,50 par numéro. Toutes les taxes d'abonnement et les frais accessoires d'une station supplé-

Statistique des communications téléphoniques, année 1909.

Observations

mentaire sont dus par le titulaire de la station principale. — 9) Remboursement de frais de déplacement, vente de matériel, etc. — 10) La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas d'indiquer le montant des dépenses pour le personnel. — 11) Entretien, extension et amélioration du réseau.

Natal. — 1) Les abonnés sont desservis par des circuits métalliques. — 2) Les circuits aériens consistent principalement en fil de bronze phosphoreux N° 18 pesant 40 lbs. par mille. — 3) Câbles couverts de plomb avec isolation au papier; ils contiennent 13, 26, 52 et 104 paires de conducteurs. — 4) En outre, 402 mètres de câbles sous-marins contenant 13 paires de conducteurs. — 5) La Direction est commune pour les services télégraphique et téléphonique. — 6) Payé à raison de 9 shillings par jour ouvrable. — 7) 6 hommes et 19 dames. — 8) Aucun relevé n'en a été fait étant donné que les abonnés sont soumis à un abonnement forfaitaire. — 9) Aucun relevé n'en a été fait. Les conversations de ce genre sont traitées et payées comme télégrammes. — 10) Aucun relevé n'en a été fait — 11) Aucun relevé n'en a été fait; ces communications sont comprises dans la statistique télégraphique.

Norvège. — 1) Les indications relatives à l'exploitation par l'Etat se rapportent à l'année budgétaire du 1^{er} Juillet 1909 au 30 Juin 1910. — 2) En partie des réseaux établis par l'Etat et en partie des réseaux privés acquis par l'Etat. Lignes aériennes: en partie fils simples, en partie fils doubles. Lignes souterraines: fils doubles. — 3) Y compris 3 km. de lignes sous-marines. — 4) Routes principales. — 5) Fils de bronze de 1,25, 1,5 et 2 mm. et exceptionnellement fils de fer de 2 mm. — 6) Dont 241 km. sous-marins. Les câbles souterrains sont au papier et à l'air, avec gaine de plomb, posés dans des conduits en ciment, de 100, 200 et 250 fils doubles. — 7) Fils de cuivre dur de 2, 2,75, 3,5, 4 et 4,5 mm., et exceptionnellement fils de bronze silicieux de 2 mm. et de fer de 2, 3, 3,5, 4, 5 et 5,5 mm. de diamètre. — 8) Fils aériens. — 9) Les fils téléphoniques des circuits interurbains sont placés sur les poteaux télégraphiques d'une longueur de lignes de 5749 km. — 10) Les câbles souterrains, ayant une longueur de 1 km., sont communs aux télégraphes et aux téléphones. — 11) Les câbles téléphoniques sont de la même construction que les câbles télégraphiques, à savoir: avec isolation de gutta-percha et revêtus d'une armature en fil de fer rond. — 12) La longueur des circuits métalliques est comptée pour le double de celle de la ligne elle-même. — 13) Dont 430 sont aussi des bureaux télégraphiques. — 14) Les stations centrales servent aussi de cabines publiques. 1131 cabines publiques sont en même temps des bureaux d'expédition de télégrammes (167 avec des appareils télégraphiques). — 15) La direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. Le personnel est pour la plupart commun aux services télégraphique et téléphonique interurbain. Les données sous ce titre sont exclusivement afférentes au service téléphonique urbain. Tous les ouvriers sont à titre permanent. Les téléphonistes sont des dames. — 16) La taxe normale d'une conversation est fixée à 10 öre (à peu près 14 centimes). — 17) Abonnement annuel spécial pour la transmission des télégrammes par le téléphone: jusqu'au nombre de 200 télégrammes, 10 öre par télégramme, et pour chaque télégramme en sus, 5 öre; au minimum 10 kroner (fr. 14) par an, 5 kroner (fr. 7) par semestre, 2,50 kroner (fr. 3,50) par trimestre. Sans abonnement spécial, la transmission des télégrammes par le téléphone coûte 20 öre (fr. 0,27) par télégramme. Un télégramme contenant jusqu'à 20 mots taxés est compté pour un télégramme simple et l'excédent jusqu'à 10 mots taxés pour un demi-télégramme, en arrondissant le montant en plus jusqu'au nombre d'öre le plus proche divisible par 5. La transmission des télégrammes arrivés est gratuite pour les abonnés, pourvu que la copie du télégramme puisse être remise à la convenance du bureau télégraphique. — 18) Conversations proprement dites et non des périodes. Unité de temps: 3 minutes. — 19) La réunion des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les recettes et les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — 20) Année astronomique de 1909. — 21) Y compris 12 km. de câbles sous-marins. — 22) Non compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. — 23) Y compris 167 km. de fils sous-marins. — 24) Aucun relevé n'en a été fait. — 25) Y compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. — 26) Unité de temps: généralement 5 minutes. — 27) Y compris les recettes diverses de conversations interurbaines. — 28) A savoir: fr. 539.403 de frais d'entretien et fr. 367.104 de frais d'établissement.

Nouvelle-Zélande. — 1) Les circuits télégraphiques et téléphoniques entre les villes ne sont pas séparés. Beaucoup en sont employés simultanément pour le télégraphe et le téléphone. — 2) A savoir: 105 à titre permanent et 187 à titre temporaire. — 3) A savoir: 380 dames et 123 hommes. — 4) Aucun relevé n'en a été fait.

Orange (Etat libre). — 1) Inducteur magnéto-électrique avec batteries locales. Microphones à granules de charbon. — 2) Les prix d'abonnement en vigueur sont: I. A Bloemfontein: a) fr. 300 (£ 12.0.0) par an pour les maisons de commerce jusqu'à la distance d'un mille et demi de la station centrale; b) fr. 150 (£ 6.0.0) par an pour les particuliers jusqu'à la distance d'un mille et demi de la station centrale. Pour les stations qui se trouvent à plus d'un mille et demi de la station centrale, il est perçu un supplément de fr. 37 (£ 1.10.0) pour chaque quart de mille ou fraction. — Dans 12 villes différentes se trouvent installées 12 cabines publiques, qui sont en relation directe avec la centrale de Bloemfontein par des fils servant à la télégraphie et la téléphonie simultanées. II. A Winburg et Brandfort: La moitié des prix d'abonnement applicables à Bloemfontein, mais jusqu'à la distance d'un mille seulement de la station centrale. III. A Kroonstad et Harismith: a) fr. 250 (£ 10.0.0) par an pour les maisons de commerce jusqu'à la distance d'un mille de la station centrale; b) fr. 125 (£ 5.0.0) par an pour les particuliers jusqu'à la distance d'un mille de la station centrale.

Pays-Bas. — 1) Fils de cuivre dur de 2, 2,5 et 3 mm. de diamètre. — 2) Fils de cuivre dur de 2, 3, 4, 4,5 et 5 mm. de diamètre. — 3) Pour les lignes souterraines on emploie des câbles téléphoniques de 4, 7 ou de 14 conducteurs doubles avec

Statistique des communications téléphoniques, année 1909.

Observations

isolation au papier et à l'air. Ces câbles sont revêtus d'une double armature de plomb et de fer galvanisé. — 4) Pour les lignes sous-fluviales on emploie des câbles avec des conducteurs isolés avec de la gutta-percha. — 5) Ces stations sont établies dans les bureaux télégraphiques de l'Etat. — 6) Dans chaque bureau téléphonique de l'Etat il y a au moins une cabine publique. — 7) Tous les postes d'abonnés (à double fil) des réseaux urbains sont en communication avec les circuits interurbains; en outre, un nombre de 3527 personnes disposent d'un raccordement direct avec les bureaux interurbains de l'Etat. — 8) La direction centrale est confondue avec celle des postes et des télégraphes. La direction des bureaux téléphoniques de l'Etat est confondue avec celle des bureaux télégraphiques. Les ingénieurs, les chefs d'équipe, les monteurs, les ouvriers et les facteurs sont communs aux deux services. — 9) Dames. Les fonctionnaires et employés qui ne s'occupent pas exclusivement du téléphone sont compris dans le personnel des télégraphes. — 10) Les personnes qui disposent d'un raccordement direct avec les bureaux interurbains de l'Etat dans les villes où un réseau urbain n'existe pas, peuvent parler entre elles et peuvent transmettre leurs télégrammes par téléphone. — 11) Conversations simples, c'est-à-dire d'une durée de 3 minutes ou moins. Ce chiffre se décompose comme suit: 3.281.145 conversations interurbaines internes et 397.070 internationales — 12) Y compris: Pour l'emploi d'un reliement direct à un bureau téléphonique fr. 190.142; amendes infligées au personnel fr. 41; retenues versées par les téléphonistes fr. 4420. — 13) A savoir: Pour l'emploi d'un circuit interurbain par des particuliers fr. 16 595 produit de vente du guide téléphonique officiel fr. 15.854. — 14) A savoir: fr. 2.033.404 de frais d'établissement et fr. 187.306 de frais d'entretien. — 15) Les municipalités, les compagnies et les personnes privées ont toutes, pour l'installation et l'exploitation des réseaux urbains, une concession de l'Etat pour une surface limitée par un cercle tiré avec un rayon de 5 km. d'un centre, indiqué par le gouvernement pour chaque cas. — 16) Ce nombre est partiellement taxé. — 17) Dans ces chiffres ne sont pas comprises les données concernant les réseaux exploités par la „Nederlandsche Bell-Telephon Maatschappij“ et par la „Goudsche Telephon Maatschappij“. Dans la plupart des réseaux urbains, tous les abonnés sont desservis par des fils doubles. Seulement dans 6 réseaux les postes des abonnés sont reliés en partie par fils doubles et en partie par fils simples.

Roumanie. — 1) Les réseaux urbains sont établis dans les villes suivantes: Bucarest, Braila, Constantza, Galatz, Iassi et Ploesti. — 2) 7365 km. fil de bronze silicieux de 1,5 mm.; 633 km. fil d'acier de 2,5 mm. et 29 km. fil de cuivre dur. Câbles téléphoniques employés pour les lignes souterraines des réseaux urbains, sont isolés au papier et à l'air sec, munis d'une gaine de plomb, de 25, 50, 150, 175 et 200 circuits doubles de 0,9 mm. de diamètre. — 3) 88 circuits appartenant à l'Etat, 3532 circuits appartenant aux départements, 2138 circuits particuliers qui sont reliés à des postes téléphoniques publics (installations faites par des particuliers et sur leurs propriétés) et 88 circuits pour la téléphonie par divers systèmes. — 4) A savoir: 1 avec la Bulgarie et 2 avec la Hongrie — 5) 2351 km. appartenant à l'Etat, 23.058 km. aux départements, 4228 km. aux particuliers, 932 km. privés et 2255 km. servant à la téléphonie par divers systèmes. — 6) 8810 km. de fil appartenant à l'Etat (dont 1303 km. sont mis sur les poteaux télégraphiques). A savoir: 5502 km. de 3 mm. fil de bronze; 252 km. de 2 mm. fil d'acier; 2054 km. de 3 mm. fil de fer; 25.270 km. aux départements, fil d'acier de 2 mm.; 7436 km. aux particuliers, fil d'acier de 2 et 3 mm.; 963 km. de fils privés et 7556 km. servant à la téléphonie par les divers systèmes. — 7) 260 de l'Etat et 578 départementales. — 8) 5757 de l'Etat, 3048 départementaux, 2117 particuliers et 248 privés. — 9) Dans la Direction générale des Postes et des Télégraphes, la division d'exploitation télégraphique et téléphonique est chargée de diriger l'exploitation téléphonique. En outre, le personnel afférent au service télégraphique assure aussi le service téléphonique de stations et postes téléphoniques de l'Administration gouvernementale. Dans les centrales et les postes départementaux, le service est effectué par les employés des Administrations départementales (les secrétaires communaux). — 10) Y compris les nombres des télégrammes téléphonés dans les réseaux interurbains. Dans les réseaux urbains et dans les localités qui ne sont pas pourvues de bureaux télégraphiques, l'Administration autorise le service de phonogrammes. — 11) A savoir: 1.177.826 conversations interurbaines internes et 40.392 internationales — 12) Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N° 7 du 25 juillet 1903, page 164. Les taxes des conversations interurbaines sont confondues avec celles des conversations urbaines. — 13) Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, les dépenses exclusivement afférentes aux téléphones ne peuvent pas être indiquées.

Russie. — 1) Y compris les lignes sous-marines. — 2) Y compris les câbles sous-marins et aériens. — 3) Ces données se rapportent aux communications interurbaines Varsovie-Lodz et St Pétersbourg-Moscou. — 4) Le décompte statistique de la quantité annuelle des conversations téléphoniques n'a pas été établi, pour la raison que chaque abonné est tenu de payer, pour l'usage qu'il fait du réseau téléphonique urbain, une année d'avance, sans qu'il soit possible de déterminer, même approximativement, le nombre effectif des conversations qui auront lieu. — 5) Conversion à raison de 37,5 copecks pour 1 fr. Jusqu'à présent un équivalent conventionnel de 1 roupie = fr. 4 a été admis. — 6) Il n'y a pas de renseignements sur les recettes et les dépenses des réseaux exploités par des particuliers.

Serbie. — 1) Les abonnés sont desservis exclusivement par des fils doubles (circuits métalliques). — 2) Fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre. — 3) Les câbles contiennent 56, 112, 168 et 224 paires de conducteurs en fil de cuivre de 0,8 mm. de diamètre; ils sont isolés au papier et à l'air sec, munis d'une gaine de plomb et revêtus d'une armature en fil de fer. — 4) Fils de bronze de 4 mm. de diamètre. — 5) Fils de bronze de 3 mm. de diamètre. — 6) La direction est confondue avec celle des télégraphes; les directeurs et adjoints, les chefs d'équipe et les monteurs s'occupent des deux services. — 7) On compris 40.564 phonogrammes. — 8) Ces recettes proviennent de transferts de postes d'abonnés, de réparations d'ap-

Statistique des communications téléphoniques, année 1909.

Observations

pareils, de modifications d'adresses, etc. — ⁹⁾ Recettes provenant de phonogrammes — ¹⁰⁾ Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, les dépenses exclusivement afférentes aux téléphones ne peuvent pas être indiquées. — ¹¹⁾ Il n'est pas établi de statistique spéciale des dépenses pour le personnel et le matériel du service téléphonique, mais une statistique générale visant cette nature de dépenses des trois services des postes, des télégraphes et des téléphones.

Siam. — ¹⁾ Année budgétaire du 1^{er} Avril 1908 au 31 Mars 1909. — ²⁾ Circuits métalliques. — ³⁾ Fils de fer galvanisé de 2 mm. et fils de bronze phosphoreux de 1,25 mm. de diamètre. Les câbles aériens sont de 10, 20 et 40 conducteurs doubles de 0,6 mm. de diamètre et isolés au papier et à l'air sec, munis d'une gaine de plomb. — ⁴⁾ Câbles sous-fluviaux de 10, 20 et 40 conducteurs doubles de 0,6 mm. de diamètre, isolés au papier et à l'air sec et munis d'une armature de fils d'acier. — ⁵⁾ Le nouveau bureau central des téléphones à service permanent a été ouvert à Bangkok le 23 Août 1909. Le système de commutateur employé est celui dit à batterie centrale et à signaux lumineux. — ⁶⁾ Direction spéciale. — ⁷⁾ La plupart des ouvriers sont employés à titre temporaire. — ⁸⁾ Ces indications se rapportent à l'époque du 23 Août 1908 au 31 Mars 1909. — ⁹⁾ Abonnement forfaitaire. Pour renseignements concernant les tarifs et les conditions d'abonnement, voir *Journal télégraphique* N° 7 du 25 Juillet 1911, page 176. — ¹⁰⁾ Remboursement de frais d'installation ou de déplacement, vente de matériel rebuté, etc. — ¹¹⁾ Conversion faite à raison de 0,55 tical pour un franc. — ¹²⁾ Dépenses pour l'installation du nouveau bureau central et du réseau aérien.

Suède. — ¹⁾ Tous les réseaux sont à double fil. — ²⁾ Non compris les circuits de réserve. On se sert, pour les circuits des abonnés, de fil de bronze de 1 mm. et, dans les campagnes, de fil de fer de 3 mm. Dans les grands réseaux urbains, les circuits d'abonnés sont réunis en câbles, passant sous les rues dans des conduits en ciment; et dans un certain nombre d'autres réseaux, on se sert, pour les circuits d'abonnés, de câbles aériens. Les câbles des rues sont des câbles isolés au moyen de papier, sous gaine de plomb, de 100, 150, 200, 250, 300 ou 500 fils doubles; les câbles aériens sont du même type et contiennent 5, 10, 25, 50 ou 100 fils doubles. Dans certains cas, où l'on ne fait pas emploi de conduits en ciment, les câbles sont posés directement dans le sol, et l'on se sert à cet effet de câbles sous plomb armés, de 100, 150, 200, 250 et 300 fils doubles. — ³⁾ Les 13 circuits à fil simple et 2061 des circuits à fil double sont des circuits suburbains, c'est-à-dire des circuits reliant soit les stations secondaires d'un seul et même réseau avec la station principale dont elles relèvent, soit ces mêmes stations secondaires entre elles, soit enfin des stations secondaires d'un réseau avec des stations analogues d'un réseau voisin. Le reste, soit 594 circuits à fil double, sont des circuits interurbains proprement dits, c'est-à-dire reliant les différents réseaux les uns avec les autres. Par l'emploi du système des circuits combinés, on est parvenu à créer encore 95 circuits suburbains et 27 circuits interurbains. On emploie actuellement, pour les circuits interurbains, du fil de cuivre de 2, 2,5, 3 et 4,5 mm. de diamètre ou du fil de fer de 3, 4, 4,5 et 5 mm. Les circuits anciens sont, en partie, en fil de bronze de 1,5, 2, 2,5, 2,7, 3 et 3,5 mm. de diamètre. — ⁴⁾ Dont 1973 km. aériens, 37 km sous-marins et 24 km. souterrains. — ⁵⁾ 7714 km. des lignes aériennes sont communs aux services télégraphique et téléphonique. Il en est de même de 44 km. des lignes souterraines et 31 km. des lignes sous-marines. Le total des lignes communes aux deux services est donc de 7789 km. Les câbles des rues employés pour les circuits interurbains sont des câbles sous plomb armés, contenant des groupes de 4 conducteurs enroulés en hélice; on a des câbles de 4, 7, 14, 19 et 27 groupes de l'espèce. En 1909, on a commencé à employer des câbles pupinisés pour le service interurbain. Le premier câble de ce genre est d'une longueur de 17 km. et contient 100 circuits, dont 50 ont été munis de bobines Pupin. — ⁶⁾ Dont 153 stations principales et 1711 stations secondaires. — ⁷⁾ Non compris 1467 postes à l'usage du public, installés chez des abonnés (voir III c). — ⁸⁾ Y compris 1467 postes à l'usage du public, installés chez des abonnés (voir III b), mais non compris 1608 postes de service. — ⁹⁾ Tout le personnel de la Direction centrale, au nombre de 68 fonctionnaires et employés et 8 gardiens de bureau, est commun aux services télégraphique et téléphonique, à l'exception de 3 dames employées, affectées à la rédaction de la liste des abonnés. — ¹⁰⁾ En outre, 46 employés (dont 45 dames) affectés aux travaux de comptabilité, etc. — ¹¹⁾ Tout ce personnel est commun aux deux services télégraphique et téléphonique; il est compris dans les chiffres de la statistique des télégraphes. — ¹²⁾ Dont 2233, la totalité appartenant au sexe féminin, dans les stations centrales principales, et environ 2700, appartenant pour la plus grande partie au sexe féminin, dans les stations secondaires. — ¹³⁾ Chiffre approximatif. — ¹⁴⁾ Ces services n'existent plus en Suède, mais le public a le droit, moyennant le paiement d'une taxe spéciale de 25 öre (35 cts), de demander qu'une personne non abonnée soit appelée à venir à un poste public pour conversation. — ¹⁵⁾ La remise et le dépôt des télégrammes par la voie téléphonique sont gratuits. Toutefois, pour chaque télégramme déposé par téléphone, le chef de station a le droit de se créditer envers l'abonné en question de 5 öre (environ 7 centimes) pour la mise en compte des taxes télégraphiques. Si l'abonné n'a pas déposé des arrhes pour le paiement de ces taxes, il est tenu de payer au chef de station encore 2% du montant des taxes créditées. Tout abonné peut aussi, sur sa demande, obtenir une copie automatique des télégrammes déposés par téléphone, moyennant paiement d'une taxe spéciale de 10 öre (14 centimes) par télégramme. Après transmission par téléphone, le télégramme arrivé, respectivement la copie de la minute, est porté à domicile par le facteur dans le courant de la journée. Si l'abonné habite en dehors du rayon de distribution gratuite, il peut retirer son télégramme, respectivement la copie de sa minute, à la station télégraphique ou bien se le faire envoyer par poste moyennant paiement de la taxe postale. Les recettes de ce chef sont indiquées sous VII B. a (voir la note 19). — ¹⁶⁾ Périodes de 3 minutes. — ¹⁷⁾ Il n'existe pas de statistique spéciale pour le produit des conversations mentionnées sous V, b, c et d. La remise et le dépôt des télégrammes par la voie téléphonique sont gratuits. —

Statistique des communications téléphoniques, année 1909.

Observations

¹⁸⁾ Les services des télégraphes et des téléphones étant réunis, les recettes diverses, se montant à fr. 171.131, ne peuvent être exactement décomposées — ¹⁹⁾ Y compris, outre les taxes de conversation proprement dites, les taxes additionnelles pour l'emploi des cabines publiques (10 öre = 14 centimes); les taxes pour l'appel au téléphone, par messenger, d'une personne non abonnée (25 öre = 35 centimes); pour l'avis à transmettre à l'avance à un poste d'abonné en vue de demander une conversation *ordinaire* avec une personne nommée de la maison de l'abonné (25 öre — pour une demande pareille d'une conversation *urgente*, il n'est pas perçu de taxe —); pour les conversations urgentes contremandées (la même taxe que pour une conversation ordinaire de 1 période); pour les conversations *urgentes* établies sur des lignes exemptes de taxe pour les conversations ordinaires (15 öre = 21 centimes par période); pour les appels de nuit dans des stations de moins de 500 abonnés (25 öre); pour les raccordements de nuit, c'est-à-dire pour le droit d'un abonné d'une station sans service de nuit de disposer nuitamment d'une ligne suburbaine ou interurbaine (respectivement 50 et 75 öre = 70 et 105 centimes par nuit; 10 et 15 couronnes = 14 et 21 francs par mois; 80 et 120 couronnes = 111 et 167 francs par an). — ²⁰⁾ Pour les deux services, le total des recettes s'est élevé à fr. 18 581 991. — ²¹⁾ Les dépenses téléphoniques étant fusionnées avec celles du télégraphe, ces chiffres ne peuvent être fournis. Pour les deux services, le total des frais d'exploitation s'est élevé à fr. 13.135.080, dont fr. 7.990.290 pour le personnel. — ²²⁾ L'un de ces réseaux, savoir celui de *Aktiebolaget Stockholmstelefon* (Société anonyme des téléphones de Stockholm) est à deux fils, l'autre, situé à la campagne, est à fil simple. — ²³⁾ A fil simple, dont deux dans des villes. — ²⁴⁾ Y compris les fils interurbains — ²⁵⁾ Voir I c. — ²⁶⁾ Les données manquent sur ce point.

Suisse. — ¹⁾ A la fin de 1909, il y avait : 50,814 = 79,6 % de lignes d'abonnés à double fil, 12,867 = 20,2 % de lignes d'abonnés à simple fil avec retour par la terre, et 109 = 0,2 % de lignes d'abonnés à simple fil avec fil de retour commun. — ²⁾ Y compris 3246 km de lignes aériennes et 347 km de lignes souterraines qui portent en même temps des fils télégraphiques. — ³⁾ Fil de bronze de 1,5, 2 et 3 mm. — ⁴⁾ Lignes urbaines : Câbles à isolation de papier, sous plomb, de 7, 14 et 28 conducteurs doubles. Diamètre : 1,8 mm. Dans les centres des grands réseaux, ces câbles sont introduits en partie dans des tuyaux en fonte; mais la plus grande partie des câbles sont posés dans des fers zorés. Les câbles destinés à être introduits dans des tuyaux sont munis d'une armature de fil de fer plat. — ⁵⁾ Fils de bronze de 2, 3 et 4 mm. — ⁶⁾ La plupart sont des fils aériens (bronze de 3, 4 et 5 mm.), en petite partie fils souterrains (cuivre de 1,8 mm.) et fils sous-marins (cuivre de 7 × 0,57 mm.). — ⁷⁾ La longueur des lignes interurbaines est comprise dans les chiffres indiqués sous rubrique I, b (réseaux urbains). — ⁸⁾ Le chiffre total représente une longueur de fils (les lacets comptés à double) de 53.313 km. — ⁹⁾ Dont 350 stations centrales intermédiaires. — ¹⁰⁾ Y compris 927 stations communales, mais non compris un certain nombre de stations d'abonnés autorisées au service public. — ¹¹⁾ La direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. — ¹²⁾ En outre, 139 fonctionnaires du télégraphe surveillant aussi le service téléphonique. — ¹³⁾ Du total de 868 ouvriers (chefs d'équipe, monteurs et ouvriers de lignes), 349 sont employés à titre définitif avec un traitement annuel de fr. 1460 à 2700. Les autres ouvriers sont payés à raison de fr. 4 à fr. 7 par jour. Non compris 87 ouvriers qui s'occupent aussi du télégraphe. — ¹⁴⁾ Dont 48 se vouent également au télégraphe. Non compris 700 téléphonistes qui exercent encore une autre profession, 250 téléphonistes auxiliaires, dont 20 s'occupent aussi du télégraphe et 17 apprentis téléphonistes. — ¹⁵⁾ Pour la remise téléphonique et la réception d'un télégramme par l'entremise de la station centrale, il est perçu 10 cts.; après transmission par le téléphone, les télégrammes arrivants doivent ensuite être remis aux abonnés par le facteur à l'intérieur du rayon gratuit et par la poste au delà de celui-ci. — ¹⁶⁾ Y compris 253.354 conversations internationales partantes. — ¹⁷⁾ Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Tarifs téléphoniques*, édition 1905, pages 305 à 332. — ¹⁸⁾ Les recettes (surtaxes) pour les télégrammes téléphonés et pour les phonogrammes (fr. 45.206) sont contenues dans le produit des télégrammes. — ¹⁹⁾ Remboursement pour construction de lignes, transfert de lignes et de stations; vente de matériel. Y compris l'augmentation de l'inventaire de fr. 735.829. — ²⁰⁾ Y compris fr. 364.247 pour conversations internationales. — ²¹⁾ Contributions des communes et des particuliers. — ²²⁾ Dont fr. 3.975.094 en 1909. Y compris fr. 1.210.791 d'intérêts du compte de construction et de l'inventaire, ainsi que fr. 2.634.075 (15 %) pour amortissement ordinaire et fr. 241.095 (solde actif de l'année 1909) pour amortissement extraordinaire du compte de construction.

Tunisie. — ¹⁾ Dont 3 à fil simple. — ²⁾ Fils de bronze de $1\frac{1}{10}$ et $1\frac{5}{10}$ mm. — ³⁾ Fils de cuivre de 2, 2,5 et 3 mm. et fils de fer de 3 et 4 mm. — ⁴⁾ Les circuits téléphoniques sont posés sur les mêmes appuis que les lignes télégraphiques. — ⁵⁾ Le service téléphonique étant réuni à celui des postes et télégraphes, il n'est pas possible de fournir ces renseignements. — ⁶⁾ Les abonnements sont de trois sortes : a) à forfait complet, fr. 200 à Tunis ou fr. 150 dans les autres villes; b) à forfait à tarif gradué par échelons indivisibles de 200 communications jusqu'à 2400 et 400 communications de 2401 à 4000 par an. Taxe de l'abonnement, fr. 40 par an; taux de chaque échelon, fr. 10; c) à conversations taxées, fr. 40 par an. Les organes essentiels des postes et les lignes reliant ces postes au bureau central dans un rayon de mille mètres sont établis et entretenus moyennant une contribution forfaitaire de fr. 150 payable en trois annuités décroissantes. Au delà du rayon de mille mètres, la construction de la ligne donne lieu au paiement d'une taxe supplémentaire de fr. 25 par hectomètre. Taxe des conversations par unité de durée de 3 minutes : a) 10 centimes par conversation locale; b) 25 centimes pour les conversations vicinales; c) 40 centimes pour les conversations régionales; d) la taxe interrégionale est de 50 centimes jusqu'à 150 km. et s'accroît de 25 centimes par 75 km. ou fraction.